

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PLENIER DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES **Réunion du 14 décembre 2023**

Monsieur Florent CALVAYRAC, Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques, après vérification de la composition du Conseil en formation plénière, ouvre la séance à 10h32.

Membres présents :

- Florent CALVAYRAC, Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques
- Bruno BEAUNE, Directeur-adjoint de la Faculté des Sciences et Techniques
- Antoine LAURENT, co-Directeur Recherche de la Faculté des Sciences et Techniques
- Violette AGAGAH, responsable de l'antenne financière de la Faculté des Sciences et Techniques

- Collège des Professeurs :
 - Catherine POTEL
 - Sylvain MEIGNIER
 - Laurent SIMON
 - Christophe CHASSENIEUX
- Collège des autres enseignants :
 - Nicolas ERRIEN
 - Alexandra LANDRY
 - Youssef ESSTAFI
 - Najat TAHANI
 - Pierre STRZERZYNSKI
 - Fabien BOEDA
 - Sébastien BOYAS
- Collège des personnels BIATSS :
 - David PEIGNE
 - Claire HENRIET
 - Veyis GUNES
 - Fanny LAUDE-MOLINA
- Collège des personnalités extérieures :
 - Dominique CARRE

Membres représentés

- Collège des Professeurs :
 - Sagrario PASCUAL représentée par Christophe CHASSENIEUX
 - Saïd HAMADENE représenté par Youssef ESSTAFI
 - Nicolas PEYROT représenté par Sébastien BOYAS
- Collège des autres enseignants :
 - Nicolas DUGUE représenté par Sylvain MEIGNIER
- Collège des personnalités extérieures :
 - Frédéric DUTHON représenté par Dominique CARRE

Florent CALVAYRAC présente l'ordre du jour :

1. Affaires générales :

- a. **Approbation du PV du 14 novembre 2023**
- b. **Approbation des modifications du PV de la réunion du 6 octobre 2023**
- c. **Informations diverses**
- d. **Campagne d'emploi 2024**
- e. **Relations internationales**
- f. **Approbation de la candidature de M. Charles POMMIER du Lycée Touchard au collège des personnalités extérieures**
- g. **Approbation de la candidature de Mme GUIGO du CNAM/ESGT au collège des personnalités extérieures**

2. Affaires pédagogiques :

- a. **Capacités d'accueil**
- b. **Parcoursup**
- c. **Portes ouvertes**

3. Affaires budgétaires :

- a. **Budget des départements**
- b. **CFA**
- c. **Approbation du règlement du concours organisé par le département d'informatique dans le cadre de la journée « Mon Master Informatique au Mans »**
- d. **Approbation des tarifs du colloque GFSM**

Sébastien BOYAS arrive à 10h34.

1. Affaires générales :

a. Approbation du PV du 14 novembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2023 est soumis à l'approbation des membres du Conseil.

20 votants présents ou représentés		
20 votes pour	0 abstention	0 vote contre
approuvent à l'unanimité des voix le procès-verbal du Conseil plénier de l'UFR Sciences et Techniques du 14 novembre 2023.		

b. Approbation des modifications du PV de la réunion du 6 octobre 2023

Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2023, dont l'annexe sur les capacités d'accueil a été modifiée, est soumis à l'approbation des membres du Conseil.

20 votants présents ou représentés		
20 votes pour	0 abstention	0 vote contre
approuvent à l'unanimité des voix les modifications apportées au procès-verbal du Conseil plénier de l'UFR Sciences et Techniques du 6 octobre 2023.		

c. Informations diverses

Florent CALVAYRAC informe les membres de l'inscription d'environ 1000 étudiants de l'association des instituts des facultés catholiques d'Angers en STAPS. Les frais d'inscription seront versés à l'UFR.

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

Sébastien BOYAS précise que la validation de la formation par l'Université est obligatoire et était assurée jusqu'à présent par l'Université de Nantes . Cette collaboration consistera à participer aux jurys de licence et de master ainsi qu'aux conseils de perfectionnement.

David PEIGNE arrive à 10h37.

Florent CALVAYRAC informe que des travaux vont avoir lieu dans la salle des conseils. Des écrans pyramides seront installés au milieu de la salle pour un coût total d'environ 18.000 €

Florent CALVAYRAC ajoute que l'UFR contribuera en deux étapes à l'installation d'une climatisation dans les bureaux exposés au sud du bâtiment administration.

d. Campagne d'emploi 2024

Florent CALVAYRAC indique que la campagne d'emploi de l'UFR a très peu évolué à l'issue des discussions menées par la Présidence. En revanche, les représentants du personnel au CSA se sont exprimés unanimement contre la campagne d'emploi globale.

David PEIGNE précise que les demandes de modifications transmises par les représentants du personnel au CSA portent essentiellement sur les postes des personnels BIATSS.

Florent CALVAYRAC présente le projet MUTAC (Le Mans Université Talent Accélération) porté par Audrey Sauvetre du SFC et soutenu par l'ANR. Il vise à sélectionner certains modules afin de les proposer en enseignement à distance dans le cadre de la formation continue. Certaines formations ont déjà été ciblées. L'UFR sera sollicitée dans ce cadre.

Florent CALVAYRAC informe qu'un e-CFA va être créé.

Florent CALVAYRAC présente les dernières évolutions concernant les relations internationales. Des accords ont été finalisés avec Douala, Hô Chi Minh Ville et ESPRIT (Tunis). Cependant, des problèmes de droits d'inscriptions/CVEC demeurent avec Sfax, Fès et Meknès, ce qui impacte les effectifs de certains masters et à terme pourrait entraîner la fermeture de certaines formations.

Florent CALVAYRAC rappelle qu'il faut encourager la mobilité sortante internationale des étudiants qui reste très faible : seuls 3 étudiants sur 3800 en bénéficient actuellement.

Fanny LAUDE-MOLINA demande si des droits différenciés seront payés systématiquement pour les étudiants extracommunautaires.

Florent CALVAYRAC confirme que l'UFR n'aura sans doute plus le choix à terme, ce qui entraînera probablement une baisse du nombre d'étudiants.

f. Approbation de la candidature de M. Charles POMMIER du Lycée Polyvalent Gabriel Touchard-Washington en tant que personnalité extérieure de 2ème catégorie au sein du Conseil plénier de l'UFR Sciences et techniques, désigné par les membres du Conseil en remplacement de M. Emmanuel PROVOT.

Florent CALVAYRAC précise qu'il s'agit du mari de Mme Pommier, enseignante-chercheuse de l'UFR. Il demande aux membres si ce facteur leur semble présenter un conflit d'intérêt.

Plusieurs membres soulignent qu'en cas de conflit d'intérêt, M. POMMIER pourra choisir de ne pas participer au débat.

Florent CALVAYRAC propose de procéder à un vote à bulletin secret.

21 votants présents ou représentés		
<u>17 votes pour</u>	<u>1 abstention</u>	<u>3 votes contre</u>
M. Charles POMMIER est élu comme personnalité extérieure de 2 ^{ème} catégorie du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques à la majorité absolue des voix au 1er tour.		

g. Approbation de la candidature de Mme Sybil GUIGO du CNAM ESGT en tant que personnalité extérieure de 2^{ème} catégorie au sein du Conseil plénier de l'UFR Sciences et techniques, désignée par les membres du Conseil.

Florent CALVAYRAC propose de procéder à un vote à bulletin secret.

21 votants présents ou représentés		
<u>19 votes pour</u>	<u>1 abstention</u>	<u>1 vote contre</u>
Mme Sybil GUIGO est élue en tant que personnalité extérieure de 2 ^{ème} catégorie au sein du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques à la majorité absolue des voix au 1er tour.		

2. Affaires pédagogiques :
a. Capacités d'accueil

Florent CALVAYRAC indique que selon les informations présentées lors de la conférence des doyens des universités scientifiques puis lors d'une réunion avec Mme POMMIER (SUIO), le passage à l'autonomie des universités concernant les capacités d'accueil semble se confirmer. La décision finale reviendra au rectorat.

Florent CALVAYRAC ajoute qu'une cartographie nationale des formations va également être mise en place, ce qui aura un impact sur les moyens et pourra aboutir à une différenciation des frais. Les masters à faible effectif deviendront probablement payants en cas d'existence d'un même master dans une université proche géographiquement. De plus, des tarifs variables seront appliqués en fonction des taux de réussite calculés à partir des données CISE. Les données seront également croisées avec les chiffres de l'insertion professionnelle recueillies auprès de France Travail.

Florent CALVAYRAC présente les capacités d'accueil des deux nouveaux masters : le master Management du Sport (STAPS) et le master Physique (EAD). Il précise qu'un vote est déjà intervenu en CFVU concernant la création de ces formations mais qu'il convient de déterminer des capacités d'accueil.

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 ☎02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

Concernant le master MS, une capacité de 15 avec un maximum à 24 est proposée. Cette proposition est soumise au vote.

21 votants présents ou représentés		
<u>21 votes pour</u>	<u>0 abstention</u>	<u>0 vote contre</u>
approuvent à l'unanimité des voix les capacités d'accueil en Master Management du Sport (MU2ST) suivantes : 15 minimum, 24 maximum.		

Une capacité de 30 est proposée pour le master Physique (EAD). Cette proposition est soumise au vote.

21 votants présents ou représentés		
<u>21 votes pour</u>	<u>0 abstention</u>	<u>0 vote contre</u>
approuvent à l'unanimité des voix la capacité d'accueil en Master Physique EAD suivante : 30.		

b. Parcoursup

Florent CALVAYRAC explique qu'il est désormais possible pour les responsables de formation d'envoyer des mails aux candidats, ce qui permettra de donner des indications de révisions aux candidats acceptés ou potentiellement acceptés qui souhaitent travailler pendant l'été. La plateforme de ressources numériques ouverte par PRN pourra également être utilisée à ces fins.

c. Portes ouvertes

La Journée Portes Ouvertes de l'Université se tiendra le samedi 10 février 2024. Chaque département est invité à préciser le nombre de repas à prévoir pour ses intervenants. Le programme a été mis en ligne par le SUIO-IP.

Florent CALVAYRAC rappelle que des vidéos peuvent être diffusées sur les écrans ainsi que sur les réseaux sociaux. Il ne faut donc pas hésiter à en transmettre, notamment sur les partenariats à l'étranger.

3. Affaires budgétaires :

a. Budget des départements

Les documents présentant la situation budgétaire de l'UFR en 2023 ainsi que le tableau de ventilation du CFA et des heures complémentaires figurent en annexe.

Le bilan des 3 dernières années récapitule toutes les sommes reçues au niveau de l'UFR : subventions de fonctionnement, taxe professionnelle, SFC, dons divers, CFA et dépenses.

Florent CALVAYRAC explique que la répartition avait été votée en février 2023, l'UFR ayant fait le choix d'attendre que le BI soit fixé. Cette répartition a été remise en cause au moment de l'arbitrage et a finalement pu être appliquée uniquement en fin d'année après bilan des sommes affectées au cours de la période de transition, ce qui explique les légères différences avec ce qui avait été voté en début d'année.

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

b. CFA

Florent CALVAYRAC informe de la baisse de la dotation de l'UFR d'environ 200.000 €. Les montants versés par le CFA sont venus combler ce manque, certaines formations en alternance ayant pu bénéficier de versements légèrement plus importants comparativement aux années antérieures. Cependant, il subsiste des différences entre les montants que le CFA déclare avoir versé et les montants transmis par la DAF.

Florent CALVAYRAC indique que la DAF a refusé de prendre en compte le vote des recettes adopté lors du dernier conseil et refuse de communiquer la notification du CFA. Par ailleurs, le BI n'a pas pu être discuté en conférence des composantes du fait du retard engendré par le refus des BR. La mise en place des COM a également été retardée, conséquence de l'absence de vote de la CR et de la CFVU.

Sylvain MEIGNER demande à combien d'heures complémentaires correspondent les 800.000 € présentés.

Florent CALVAYRAC indique que ce montant correspond à un volume d'environ 20 000 heures. Il estime qu'environ 12.000 h correspondent à des postes d'enseignants-chercheurs manquants, soit environ 60 postes. Florent CALVAYRAC ajoute que lorsque le CA de l'Université aura voté les lignes directrices, les membres de conseil seront invités à se prononcer sur l'attribution nominative du REH. Une partie de ces heures complémentaires (environ 20 %) sont liées au REH. La situation concernant les heures complémentaires semble toutefois stabilisée, même si quelques problèmes demeurent sur SPE concernant les vacataires et les maquettes.

c. Approbation du règlement du concours organisé par le département d'informatique dans le cadre de la journée « Mon Master Informatique au Mans »

A la demande du service juridique, le règlement du concours organisé par le département d'informatique dans le cadre de la journée « Mon Master Informatique au Mans » est soumis à l'approbation des membres du conseil.

21 votants présents ou représentés		
<u>21 votes pour</u>	<u>0 abstention</u>	<u>0 vote contre</u>
approuvent à l'unanimité des voix (21 voix), le règlement du concours organisé par le département d'informatique à l'occasion de la journée "Mon master informatique au Mans".		

d. Approbation des tarifs du colloque GFSM

A la demande du service juridique, les tarifs d'inscription réellement appliqués lors du colloque du Groupe Francophone de Spectométrie Mössbauer (GFSM) ayant eu lieu du 11 au 12 mai 2023 sont soumis à l'approbation des membres du conseil, soit les participations individuelles suivantes :

- plein tarif : 140 €
- tarif réduit : 70 €
- tarif accompagnant : 35 €
- gratuité pour les invités (intervenants)

21 votants présents ou représentés		
<u>21 votes pour</u>	<u>0 abstention</u>	<u>0 vote contre</u>
approuvent à l'unanimité des voix, les participations individuelles demandées lors du colloque du Groupe Francophone de Spectométrie Mössbauer (GFSM) du 11 au 12 mai 2023.		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h02.

Le Mans, le
15 FEV. 2024

La Secrétaire,

Solène BOULAHIA

Le Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques,

Florent CALVAYRAC

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Techniques
Florent CALVAYRAC

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

Annexe 1 : Situation budgétaire de l'UFR ST (2023)

SITUATION BUDGETAIRE UFR ST 2023 BI+ARBITRAGE+BR (départements +5G)											
Département/Service Général	BI avant arbitrage			ARBITRAGE	Budget après arbitrage			VRT DAF BR2 FG	Budget FG après BR2 (C5+C8)	Budget Invest(C2)	TOTAL
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7				
	Budget initial fonct	Budget initial Invest	Total BI FG+IG(C1+C2)	Arbitrage sur FG	budget FG-après arbitrage(C1-C4)	Budget initial Invest(C2)	Total FG-IG après arbitrage(C5+C6)				
ACOUSTIQUE	12 205,00 €	4 000,00 €	16 205,00 €	8 011,00 €	4 194,00 €	4 000,00 €	8 194,00 €	7 282,25 €	11 476,25 €	4 000,00 €	15 476,25 €
BIOLOGIE	18 205,00 €	7 000,00 €	25 205,00 €	11 949,00 €	6 256,00 €	7 000,00 €	13 256,00 €	11 794,89 €	18 050,89 €	7 000,00 €	25 050,89 €
CHIMIE	19 705,00 €	2 000,00 €	21 705,00 €	12 933,00 €	6 772,00 €	2 000,00 €	8 772,00 €	12 136,25 €	16 906,25 €	2 000,00 €	20 906,25 €
GEOLOGIE	12 000,00 €	1 744,00 €	13 744,00 €	7 878,00 €	4 124,00 €	1 744,00 €	5 868,00 €	6 556,09 €	10 680,09 €	1 744,00 €	12 424,09 €
INFORMATIQUE	9 736,00 €	4 000,00 €	13 736,00 €	6 390,00 €	3 346,00 €	4 000,00 €	7 346,00 €	4 017,20 €	7 363,20 €	4 000,00 €	11 363,20 €
MATHEMATIQUES	7 771,00 €	2 500,00 €	10 271,00 €	5 100,00 €	2 671,00 €	2 500,00 €	5 171,00 €	3 976,07 €	6 647,07 €	2 500,00 €	9 147,07 €
PHYSIQUE	15 131,00 €	2 000,00 €	17 131,00 €	9 891,00 €	5 200,00 €	2 000,00 €	7 200,00 €	5 471,95 €	10 671,95 €	2 000,00 €	12 671,95 €
SANTE PLURIPASS	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	3 938,00 €	2 062,00 €	0,00 €	2 062,00 €	2 145,05 €	4 207,05 €	1 274,76 €	5 481,81 €
STAPS	51 500,00 €	18 000,00 €	69 500,00 €	33 802,00 €	17 698,00 €	18 000,00 €	35 698,00 €	0,00 €	17 698,00 €	18 000,00 €	35 698,00 €
SERVICE GENERAL	80 000,00 €	10 000,00 €	90 000,00 €	52 508,00 €	27 492,00 €	10 000,00 €	37 492,00 €	45 634,13 €	73 126,13 €	10 000,00 €	83 126,13 €
TOTAL	232 253,00 €	51 244,00 €	283 497,00 €	152 438,00 €	79 815,00 €	51 244,00 €	131 059,00 €	99 013,88 €	178 828,88 €	52 518,76 €	231 347,64 €
BI FG avant arbitrage		232 253,00 €		BI FG+IG AVANT ARBITRAGE		283 497,00 €					
BI IG		51 244,00 €			Budget apres BR	231 347,64 €		(environ 78% du BI)			
TOTAL avant arbitrage		283 497,00 €				52 149,36 €		(réduction budgétaire 18% du BI)			
ARBITRAGE SUR FG		152 438,00 €									
BI FG+IG APRES ARBITRAGE		131 059,00 €									
TOTAL FG après arbitrage		79 815,00 €									
VRT DAF FG-BR		99 013,88 €									
BUDGET IG BR		52 518,76 €									
BUDGET FG+IG BR		231 347,64 €									

Annexe 2 : CFA et heures complémentaires

2023 CFA et heures complémentaires						
Ventilation CFA aux départements						
CFA 2023	Départements	FG	IG	Supplément	TOTAL	
BI	ACOUSTIQUE 901PEACO	28 312,00 €	4 000,00 €	4 500,00 €	36 812,00 €	
BR	BIOLOGIE 901PEBIO	3 856,00 €		24 150,00 €	28 006,00 €	
IRA	GEOLOGIE 901PEGEO	23 632,00 €	0,00 €	0,00 €	23 632,00 €	
TOTAL	PHYSIQUE 901PEPHY	13 376,00 €	10 000,00 €	0,00 €	23 376,00 €	
Recapitulatif dépenses CFA	CHIMIE 901PECHI	2 488,00 €	0,00 €	3 820,00 €	6 308,00 €	
revers dept	STAPS 901PESTA	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	
ESGT	INFO 901PEINF	45 000,00 €	7 240,00 €	11 700,00 €	63 940,00 €	
Lycée Carnot	UFR 901PI	25 000,00 €	25 800,00 €	0,00 €	50 800,00 €	
Heures comp		141 664,00 €	47 040,00 €	72 170,00 €	260 874,00 €	
rserv SFFINANCE						
TOTAL						
Reste CFA						
MATHS	901PEMAT	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	27 000,00 €	Reversé par la DAF

901PAHCO-2023		
Heures complémentaires		
BI	Budgété	dont CFA
508 000,00 €	808 472,43 €	210 000,00 €
BI	508 000,00 €	
CFA-HC	210 000,00 €	
Autres	90 472,43 €	
Total HCOMI	808 472,43 €	

2022 CFA et heures complémentaires						
Ventilation CFA aux départements						
CFA 2022	Départements	FG	IG	Supplément	TOTAL	
BI	ACOUSTIQUE 901PEACO	5 000,00 €			5 000,00 €	
TOTAL	BIOLOGIE 901PEBIO	3 856,00 €			3 856,00 €	
Recapitulatif dépenses CFA	GEOLOGIE 901PEGEO	4 576,00 €			4 576,00 €	
revers dept	PHYSIQUE 901PEPHY	7 200,00 €			7 200,00 €	
ESGT	CHIMIE 901PECHI	2 488,00 €			2 488,00 €	
Heures comp	INFO 901PEINF	2 000,00 €			2 000,00 €	
TOTAL	MATHS 901PEMAT	5 554,00 €			5 554,00 €	
	UFR 901PI	9 073,00 €	8 980,00 €		18 053,00 €	
		39 747,00 €			48 727,00 €	

901PAHCO-2022		
Heures complémentaires		
BI	Budgété	dont CFA
758 000,00 €	801 834,69 €	175 000,00 €
BI	626 834,69 €	
CFA-HC	175 000,00 €	
Total HCOMI	801 834,69 €	

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

2021 CFA et heures complémentaires

Ventilation CFA aux départements

CFA 2021		Départements	FG	KG	Supplement	TOTAL
BI	106 714,30 € (recettes)	ACOUSTIQUE 901PEACO	5 000,00 €			5 000,00 €
TOTAL		BIOLOGIE 901PEBIO	0,00 €			0,00 €
Recapitulatif dépenses CFA		GEOLOGOE 901PEGEO	4 576,22 €			4 576,22 €
revers dept	43 714,30 €	PHYSIQUE 901PEPHY	7 200,00 €			7 200,00 €
ESGT	26 200,00 € CFA 2020-21	CHIMIE 901PECHI	0,00 €			0,00 €
Heures comp	36 800,00 €	INFO 901PEINF	11 384,08 €			11 384,08 €
TOTAL	106 714,30 € (dépenses)	MATHS 901PEMAT	5 554,00 €			5 554,00 €
		UFR 901PI	10 000,00 €			10 000,00 €
			43 714,30 €			43 714,30 €

901PAHCO-2021

Heures complémentaires		
BI	Budgeté	dont CFA
614 345,00 €	818 651,62 €	36 800,00 €

BI	614 345,00 €
CFA-HC	36 800,00 €
autres	167 505,62 €
Total HCOM	818 651,62 €

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 - 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

Annexe 3 : Règlement du jeu concours organisé par le département d'informatique à l'occasion de la journée « Mon Master Informatique au Mans »

REGLEMENT JEU CONCOURS

1- Organisation

1.1 Le département informatique, ci-après nommé « l'organisateur » et dont la direction est assurée par Dominique Py et la codirection par Valérie Renault, organise un concours intitulé « Concours MMIAM » qui se déroulera du 30/10/2023 au 08/12/2023.

1.2 La participation à ce concours suppose l'acceptation du règlement par les participants et son application par les organisateurs.

2- Conditions

2.1 La participation au concours est gratuite.

2.2 Le concours est ouvert à tous les étudiants de L3, M1, M2 en informatique.

2.3 Une seule participation par individu est admise.

2.4 Le nom de l'auteur ne doit pas apparaître sur l'affiche lors de la soumission au jury mais apparaîtra lors de l'impression finale.

2.5 La participation au concours s'effectue en créant une affiche au format A2 destinée à être diffusée et communiquée par le département informatique pour la journée Mon Master Informatique au Mans qui aura lieu le 18 janvier 2024. Cette diffusion ne donnera pas lieu à de quelconques droits d'auteur.

2.6 L'affiche devra être transmise dans le délai annoncé à l'article 1.1 par mail à l'adresse secrepinfo@univ-lemans.fr

3- Gagnant

3.1 Le gagnant sera désigné par un jury composé des représentants étudiants de master (sous réserve qu'ils ne participent pas au concours), des responsables d'année de L3, M1, M2, la direction du département, et un représentant du service communication de l'Université du Mans.

3.2 Le gagnant sera contacté par mail à partir du 15/12/2023.

4- Lot

4.1 Le gagnant se verra remettre un chèque cadeau de la somme de 150 euros par le jury lors de la journée Mon Master Informatique Au Mans.

4.2 L'affiche gagnante sera imprimée en format A2 lors de la journée Mon master Informatique au Mans et diffusée dans les différents réseaux de communication.

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

